



ECOLES FÉDÉRALES DE BALL-TRAP



Publication de la formation FF 2019 Bretagne 001 Initiateur

Informations générales		Lieu de la formation	
<i>Comité Régional</i>	Bretagne	<i>N° du club</i>	06022007
<i>Type de formation</i>	Initiateur	<i>Nom du club</i>	B.T.C. HENONNAIS
<i>Année</i>	2019	<i>Adresse</i>	place de l'église
<i>N° formation</i>	001	<i>C.Postal & Ville</i>	22079 HENON

<i>Nom du Formateur 1</i>	DUQUESNOY MICHEL	<i>Titre</i>	Référent
<i>Nom du Formateur 2</i>	Chosir le formateur	<i>Titre</i>	

Planning des séances	Dates	Heures
Séance 1	samedi 7 septembre 2019	9H00/18H00
Séance 2	dimanche 8 septembre 2019	9H00/16H30

Informations complémentaires :	
Date limite d'inscription	19/07/2019
Repas prévu sur place	OUI
Formation Pratique	Prévoir Arme, munitions et équipements

Modalités d'inscription & Informations
La formation Initiateur est ouverte à toute personne majeure licenciée depuis plus de 3 ans à la F.F.B.T. Le dossier d'inscription est disponible sur le site de la FFBT - Rubrique : Ecoles Fédérales de Ball-Trap - Formation de formateurs - M'inscrire à une formation La demande de formation doit être visée par le Président de votre Club puis transmise à votre Référent Régional accompagnée de votre licence validée ainsi que des titres de formateur déjà obtenus à l'adresse mail suivante : <p style="text-align: center;">efbt.bretagnepaysdeloire@gmail.com</p>

Information fédérale : La validation de votre inscription par la commission Formation vous permettra d'accéder aux supports de formation sur le site fédéral Ecoles Fédérales de Ball-Trap - Formation de formateurs - Accéder à mes supports - Les cahiers de l'Initiateur La durée de formation étant restreinte pour aborder l'intégralité du programme, il est de votre ressort de vous préparer à cet examen grâce à ces supports. L'accès à ces documents est strictement personnel : Toute transmission, reproduction, utilisation sous quelle que forme que ce soit, même partielle des documents est strictement interdite et sera passible de sanctions.
